

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**OBJET :** Travaux pour la réhabilitation, l'extension et la rénovation énergétique de la Piscine Espace Dauphins à Châteaubriant - Avenants aux marchés de travaux

**REF :** Délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022  
Délibération du Conseil Communautaire du 18 avril 2024

### EXPOSE

Par délibération du 29 septembre 2022, le Conseil Communautaire a donné son accord pour la réhabilitation de la piscine Espace Dauphins. Ce projet est assuré par le Cabinet BERTHOMIEU BISSERY MINGUI (BBM ARCHITECTES).

Par délibération du Conseil Communautaire du 18 avril 2024, il a été accordé une délégation de signature au Bureau Communautaire pour la validation et la signature de tous les avenants qui interviendraient sur tous les marchés relatifs à cette opération, et ce, quel que soit leur montant, dans le respect de l'enveloppe budgétaire fixée par le Conseil Communautaire.

La maîtrise d'œuvre a jugé nécessaire d'ajuster les prestations suivantes :

**Lot n° 02 Terrassements VRD : Entreprise SAUVAGER TP (44110 CHATEAUBRIANT)**

**Il vous est proposé de valider l'avenant n° 2 pour un montant total de 11 974,00 € HT.**

Pour rappel, un avenant n° 1 avait été validé le 12/12/2024 pour un montant de 27 116,00 € HT.

Le nouveau montant du marché est ainsi donc porté à 535 108,50 € HT soit une augmentation de 7,88% justifiée comme suit :

	MONTANT INITIAL du LOT	496 018,50 € HT
<b>Rappel AVENANT 1 :</b> Découverte de la présence d'amiante sur le réseau EU à déposer entre la salle de sports et le projet	Aléas imprévisibles	+ 27 116,00 € HT
<b>AVENANT n° 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Intervention d'un concessionnaire établissant de nouveaux constats et nécessitant ajustement du réseau d'assainissement</li><li>- Adaptation du réseau d'assainissement pour amélioration des dispositifs de lutte contre les inondations et l'évacuation des eaux</li><li>- Adaptation et évolution du projet s'agissant de l'éclairage avec notamment suppression de candélabres au profit de bornes</li><li>- Mise en cohérence du projet et amélioration : Revêtement, prolongement du cheminement stabilisé</li></ul>	Aléas imprévisibles/mise en cohérence du projet/amélioration	+ 11 974,00 € HT
	<b>NOUVEAU MONTANT du LOT</b>	<b>535 108,50 € HT</b>

**Lot n° 18 Électricité CFO/CFA : Entreprise SPIE BUILDING SOLUTIONS (44818 SAINT-HERBLAIN)**

**Il vous est proposé de valider l'avenant n° 3 pour un montant total de 4 035,08 € HT.**

Pour rappel, un avenant n° 1 avait été validé le 12/12/2024 pour un montant de 3 227,76 € HT et un avenant n° 2 avait été validé le 08/01/2025 pour un montant de 16 653,02 € HT.

Le nouveau montant du marché est ainsi donc porté à 483 293,82 € HT soit une augmentation de 4,83% justifiée comme suit :

	MONTANT INITIAL du LOT	461 015,25 € HT
<b>Rappel AVENANT 1 :</b> Installation électrique base de vie Pose de prises et installation des radiateurs	Demande de la maîtrise d'ouvrage	+ 3 227,76 € HT
<b>Rappel AVENANT n° 2 :</b> Modification de plusieurs éléments : afficheur, chronomètre, luminaires pour amélioration et mise en cohérence du projet Ajout d'alimentations : portail, lave-linge , sèche-linge ENEDIS, disjoncteur de branchement	Demande de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage pour ajustement du projet	+ 16 653,02 € HT
<b>AVENANT n° 3</b> Ajout de 3 détecteurs + indicateur d'action dans le local traitement d'eau (pompes) Ajout d'un déclencheur manuel	Demande du SDIS	+ 2 397,79 € HT
	<b>NOUVEAU MONTANT du LOT</b>	<b>483 293,82 € HT</b>

**Lot n° 19 Espaces Verts : Entreprise ALTHEA NOVA (35470 PLECHATEL)**

**Il vous est proposé de valider l'avenant n° 2 pour un montant total de 4 035,08 € HT.**

Pour rappel, un avenant n° 1 avait été validé le 08/01/2025 pour un montant de 6 152,00 € HT. portant Le nouveau montant du marché est donc porté à 86 583,24 € HT soit une augmentation de 13,33 % justifiée comme suit :

	MONTANT INITIAL du LOT	76 396,16 € HT
<b>Rappel AVENANT 1 :</b> Uniformité des clôtures, portails et portillons. Remplacement de 4 bancs par 6 plots béton.	Demande de la maîtrise d'œuvre	+ 6 152,00 € HT
<b>AVENANT n° 2</b> Complément de plantations et d'engazonnement Fourniture d'une clôture ganivelle en châtaignier omise au CCTP	Demande de la maîtrise d'œuvre	+ 4 035,08 € HT
	<b>NOUVEAU MONTANT du LOT</b>	<b>86 583,24 € HT</b>

Ces avenants d'un montant global de 18 406,87 euros HT, représentent une augmentation de 0,18 % du marché initial.

Depuis le début de l'opération, le total des avenants s'élève donc à la somme de 185 420,19 euros HT, représentant une augmentation de 1,84 % du marché initial.

Conformément à la procédure applicable, ces avenants ont été présentés le 21 mai 2026 à la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Elle s'est prononcée favorablement à leur validation à l'unanimité.

### DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le bureau décide :

1 - de suivre l'avis de la CAO et d'approuver les avenants aux travaux pour l'exécution de l'opération de travaux de la piscine Espace Dauphins ;

2 - d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-président délégué à signer les avenants correspondants et toute incidence liée.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 21 mai 2026

Le Président,

  
Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20260521-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-05-2026

Publication le : 21-05-2026

Bureau communautaire du 21



Le Président,

  
Alain HUNAUT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CHÂTEAUBRIANT - DERVAL**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-un mai, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
<b>M. Elias AMIOUNI</b>		X
<b>M. Jean-Michel CHEVALIER</b>	X	
<b>Mme Catherine CIRON</b>	X	
<b>M. Dominique DAVID</b>	X	
<b>M. Bruno DEBRAY</b>	X	
<b>Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET</b>	X	
<b>M. Patrick GALIVEL</b>	X	
<b>M. Alain HUNAUT</b>	X	
<b>M. Jean-Marc LALLOUÉ</b>		X
<b>Mme Edith MARGUIN</b>	X	
<b>M. Jean-Luc MARSOLLIER</b>		X
<b>M. Yoan VETU</b>	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20260521-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-05-2026

Publication le : 21-05-2026



Le Président,

  
Alain HUNAUT